

Patrimoine et milieu

Le Parc des Grands Domaines dans le Sillery historique.

Québec, la Capitale nationale du pays français, compte quatre arrondissements historiques aux termes de l'ancienne *Loi sur les biens culturels*. La Cité de Champlain, entrée dans son demi-millénaire d'histoire en 2008, est par ailleurs inscrite sur la prestigieuse liste des Villes du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Au cours des cinquante dernières années, la société québécoise a retenu dix sites de sens sur son territoire qui ont fait l'objet d'un décret du législateur pour leur garantir une protection exceptionnelle comme biens patrimoniaux. Le désir de protéger certains espaces identitaires pour les générations futures a motivé ces interventions publiques. Au départ, le contenu culturel historique des arrondissements demeurait le principal moteur de ces décisions; la révision récente de la loi y a additionné des préoccupations paysagères. Tant et si bien qu'aujourd'hui, les sites protégés affirment leur valeur par leur contenu patrimonial naturel et culturel.

De réussite urbanistique

Personne ne niera que les plus grandes réussites de conservation et de mise en valeur patrimoniale de la dernière décennie touchent le retour au fleuve, ce plan d'eau majestueux géniteur de notre pays. Le cadastre, le peuplement, l'économie et, de façon particulière, l'histoire du Québec sous tous les angles ont été conditionnés par le Saint-Laurent. C'est donc avec bonheur que les citoyens des deux rives peuvent maintenant retrouver le ferment de leur existence et l'essence de leur passé dans l'aménagement de la *Promenade Samuel-de-Champlain* du côté de Québec et à Lévis, avec le *Parcours des Anses*; dans les deux cas, des pistes cyclables et d'émouvantes *ramblas* très fréquentées en toutes saisons par une gent variée.

D'une topographie exceptionnelle

Personne ni niera non plus que les panoramas les plus touchants du cœur de la capitale sont ceux qui s'offrent à la vue du promontoire de Québec, le Cap et sur la rive sud, de la falaise de Lévis, particulièrement de la Terrasse du Chevalier de Lévis, qui répond à celle de Lord Dufferin juste en face. La topographie de Lévis organisée par paliers apparaît comme un véritable théâtre à ciel ouvert. Sur les deux rives, des paysages à

couper le souffle étalés sur les quatre saisons et à chaque jour, des aurores qui enflamment le Cap Diamant et des crépuscules qui voient Galarneau se noyer dans des camaïeux d'orangés en traçant un pont d'or qui soude la marée au bleu infini des Laurentides. *Quiconque a vécu à Québec veut y mourir*, a écrit Arthur Buies, grand voyageur et chroniqueur célébré de son époque. Celui qui a voyagé vous dira que les panoramas de notre grande ville sont parmi les plus spectaculaires au monde. Il faut lire la littérature touristique des 19^e et 20^e siècles, celle développée par les visiteurs européens, pour s'en convaincre. Et cette émotion née des falaises en bordure du fleuve explique bien sûr l'attrait que peuvent exercer encore aujourd'hui auprès des passionnés de vue et de tant de beautés, les terrains encore disponibles. Des promoteurs ont compris!

De vision et de ténacité

Tout le monde reconnaît également que si certains de nos prédécesseurs n'avaient pas eu la sensibilité et la prévoyance de transformer les champs d'Abraham Martin en Parc des Champs-de-Batailles, il y a plus d'un siècle, nous n'aurions pas aujourd'hui ce vaste espace vert en plein cœur de la capitale, poumon de la ville, lieu de fraîcheur et de convivialité, vaste théâtre à ciel ouvert, piste de marche et d'exercices occupée sur quatre saisons, un domaine qui nous rassemble toujours dans la fierté collective et le bonheur de vivre. Les Plaines familiales! On y serait tellement mieux sans les voitures automobiles. Le développement y a été gelé au profit du jardin naturel à l'anglaise, de l'air pur et de la contemplation! Au lieu de penser profit immédiat et collecte de taxes, au lieu d'y aménager un développement domiciliaire pour le club des nantis, les administrateurs publics de l'époque ont fait preuve de vision sociale et leur investissement rapporte aujourd'hui mille fois plus.

À l'heure des comparaisons

Partout dans le monde, chez nos voisins du sud en particulier, on salue la vision de tous ces passionnés de la nature qui ont consacré leur vie à la défense et à la conservation d'espaces exceptionnels. Pensons entre autre au naturaliste John Muir (1838-1914) qui a mené grandes batailles pour protéger le site de Yosemite ou à un photographe comme William Henry Jackson dont les clichés explosifs en noir et blanc ont révélé aux politiciens étatsuniens la majesté et l'unicité de Yellowstone, le premier grand parc national aux États-Unis, créé en 1872. Sans ces visionnaires, l'Amérique du Nord serait infirme, emphysémateuse, et sans certains passionnés de nature et de culture, New York n'aurait pas son Central Park, Montréal, son Parc du Mont-Royal, Mexico son Chapultepec, Londres son Hyde Park et Québec, son quartier de Place Royale.

Les luttes à finir menées par des écologistes de cœur, amateurs ou professionnels ou encore par des âmes sensibles à nos héritages culturels identitaires sont loin d'être terminées. Tout comme la volonté de protéger par la loi de grands ensembles historiques ou un simple bâtiment jugé de sens. Partout au Québec et dans notre région en particulier, des groupes de citoyens se lèvent pour faire valoir l'importance de protéger certains biens naturels et culturels.

À Saint-Nicolas, le site de la pointe à Basile (site du projet immobilier Roc-Pointe) en bordure du fleuve avec ses crans rocheux et sa prucheraie plusieurs fois centenaire, mériterait mieux qu'un banal projet domiciliaire. À Lévis, plusieurs réclament que les six millions de pieds carrés de la ferme Jean-Charles-Chapais – l'ancienne Quarantaine – tout juste libérés par Agriculture Canada, deviennent un vaste parc en plein cœur de la cité, un espace en bordure fluviale répondant admirablement aux Plaines d'Abraham en face avec en prime, le magnifique panorama de Québec filtré par le pittoresque village de Saint-David. L'administration municipale actuelle de Lévis vient de refuser le statut d'arrondissement historique national que le Ministère était prêt à accorder immédiatement au Vieux-Lévis, un des ensembles dix neuviémistes parmi les mieux conservés au Québec. Il faut le faire! Le projet de sauvetage et de mise en valeur du patrimoine de Sillery s'inscrit dans cette dynamique sociale et patrimoniale régionale des hauts-lieux de sens à protéger pour l'avenir et le plaisir de la vie en ville.

Creuset de l'histoire

L'arrondissement historique du Vieux-Sillery concerne en tout premier lieu l'occupation amérindienne du site, il intègre aussi des installations protohistoriques françaises comme la Maison des Jésuites liée à leur première Mission dans les alentours de la capitale de la Nouvelle-France au 17^e siècle. Mais ce territoire tient davantage son sens patrimonial et paysager par l'implantation de la bourgeoisie coloniale anglaise qui, dans la première moitié du 19^e y érigea de riches demeures dans le style des villas néoclassiques palladiennes agrémentées de vastes jardins à l'anglaise, des résidences avec vue sur ses affaires dans les anses du fleuve, plus bas sur les berges. Sillery loge toujours des descendants de ce volet de l'immigration coloniale. Commerçants-exportateurs de bois, industriels du sciage, propriétaires de chantiers maritimes – les barons du bois comme on les désignera plus tard – s'éloigneront de la ville polluée réservée aux militaires, aux fonctionnaires coloniaux, aux commerçants et aux professionnels et ces landlords choisiront un mode de vie champêtre, profitant ainsi de beaux espaces, d'air pur, d'eau saine rassurante, des fruits de la terre en abondance à proximité, de la quiétude reposante de la campagne, en fait de tout ce que la

bourgeoisie anglaise vivait à la même époque dans la mère patrie, reprenant un art de vivre des nantis qui remontait loin dans l'histoire occidentale, jusqu'à la Rome impériale. La villa rurale demeure un vieux concept, repris à la Renaissance et qui s'explique par l'état inquiétant des villes souvent insalubres et malsaines, menacées de sinistres et d'épidémie. La villa anglaise multipliée dans les grands domaines de Sillery continue dans le 19^e siècle de la capitale nationale et ses alentours, une façon de faire en aménagement privé, en architecture et en horticulture qui plonge directement ses racines dans la Renaissance italienne et l'âge classique anglais. Il faut lire et voir le *Maple Leaves* de James MacPherson LeMoine illustré par Isaïe Livernois et daté de 1863 pour s'en convaincre. Parmi les nombreux ouvrages de cet occupant de la villa Spencer Grange, certains concernent l'ornithologie, sa grande passion et on peut affirmer sans hésiter qu'il était parmi ceux qu'on célébrait sur la falaise de Sillery pour son pouce vert dynamique.

Le Vieux Sillery, pour les anglophones, intègre également la présence de cimetières des anciens, des grandes familles. La communauté de souche britannique dispersée au Québec entretient partout avec ténacité le culte des morts. Les anglo-protestants sont ceux qui aujourd'hui font le plus appel aux services gouvernementaux pour la protection et la restauration de leurs jardins des défunts, par respect et par fierté. Une leçon! Et il faut dire que ces espaces verts sacrés comme celui du cimetière Mount Hermon à Sillery inauguré en 1849 ont un caractère hautement romantique et pittoresque qui invite à la réflexion et à la contemplation.

Dans le dernier tiers du 19^e siècle, les propriétaires des domaines de Sillery vont petit à petit se départir de leur patrimoine. L'économie a changé, les affaires se sont déplacées vers Montréal d'où on fabrique le Canada moderne. Le pied du Mont-Royal deviendra le nouvel aménagement des nantis avec son Mille carré doré. Dans la capitale, de nouvelles communautés religieuses débarquées d'Europe trouveront, à même la réserve des grands domaines anglais disponibles, espaces et bâtiments pour servir leurs œuvres naissantes et prendront la relève dans l'occupation du sol. Jusqu'à aujourd'hui, où faute de recrutement et suite à de profonds changements socio-religieux, elles doivent à leur tour se départir de leurs acquisitions centenaires. Les sites avec vue, fort en demande, interpellent les promoteurs. Mais les terrains sont protégés par les lois et règlements des arrondissements historiques nationaux. Plus encore, un cadre de gestion a été établi par la ministre de la Culture en 2010; un des articles empêche clairement le lotissement et la fragmentation des grands domaines.

Plusieurs raisons militent dans le sens de la conservation et de la mise en valeur patrimoniale des domaines historiques bourgeois à Sillery.

Première raison de protéger

Ces espaces verts à la frange de la cité couvrent plusieurs acres qui, par addition dans la composition, leur confèrent une allure de véritable parc urbain, de réserve naturelle. Depuis 60 ans, Sainte-Foy et Sillery se sont grandement densifiés et les jardins publics, les grands parcs, la campagne en ville, si on nous permet l'expression, ne font plus autant des espaces de proximité qui faisaient la joie des citoyens et des familles. Il y a bien la plage Jacques-Cartier, les jardins Van den Hende et quelques autres espaces verts limités servant des fonctions ludiques. La nouvelle promenade Samuel-de-Champlain, toujours en extension, n'est pas un parc public comme on pourrait en attribuer l'étiquette aux Plaines d'Abraham par exemple, mais une promenade piétonne et une piste cyclable aménagée le long d'un boulevard somme toute passablement achalandé. Il est donc heureux que de vastes espaces comme ceux de Sillery puissent être aujourd'hui l'objet d'un assemblage engageant, à une époque où la nature est devenue une valeur sociétale majeure et la densification des alentours, une préoccupation de l'économie urbaine. Les participants à la conférence publique récente du GIRAM sur la ceinture verte ont été heureux d'apprendre de la bouche de Pascal Bigras, grand manitou de la ceinture verte métropolitaine de Montréal, que la chance que nous avons dans la Capitale nationale était que le réseau de verdure essentiel à la survie et au développement de notre faune est encore bien vivant et qu'il ne s'agit que de les protéger intelligemment. Les falaises de Québec en font partie.

Seconde raison

La deuxième raison qui milite en faveur de cette protection publique tient à la beauté du site, à son couvert végétal ancien, à sa topographie animée et à son ouverture sur des panoramas verts et bleus émouvants. Les communautés religieuses comme les Sœurs de Jésus-Marie en 1869 ont conservé le caractère pittoresque des aménagements des grandes villas anglaises dont plusieurs étaient munies de serres, elles ont également entretenues les plantations étudiées des anciens propriétaires. Il faut voir ces boisés urbains, ces percées visuelles, le mouvement ondoyant des plateaux. Le potentiel d'aménagement stimule déjà les architectes du paysage. Et que dire des cimetières protestants maintenant ouverts à tous, ces émouvants jardins urbains de mémoire et de fierté identitaire envers ceux qui ont aussi construit notre capitale nationale ?

Troisième raison

La valeur historique de cet ensemble naturel et culturel apparaît indéniable notamment pour la communauté anglophone. Le Vieux-Sillery, l'occupation soudée de sa falaise huppée et de ses berges besogneuses demeure à coup sûr un grand moment de l'histoire de la capitale nationale et de l'histoire économique de Québec. Il faut simplement considérer la richesse de la production des artistes peintres et des artistes de la lumière, les photographes, entre 1820 et 1880, pour se rendre compte de l'importance de la classe d'affaire et des armées de travailleurs saisonniers mobilisés dans la trame socio-économique de la cité de Champlain à l'ère néo-classique et sous le règne de Victoria. Des axes d'interprétation historique de grande densité interpellent déjà les historiens.

Quatrième raison

Aux composantes socio-urbanistiques, écologiques et historiques des grands domaines épargnés par le temps à Sillery, il faut reconnaître également les limites des infrastructures. Le chemin Saint-Louis, l'ancienne route Québec-Cap-Rouge, une des plus vieilles voies carrossables de la capitale n'est pas conçue pour devenir un boulevard d'accès à des barres d'appartements et de condominiums, à moins de le refaire en boulevard anonyme et totalement semblable aux autres artères périurbaines, en lui enlevant tout son charme unique et son caractère historique. L'arrivée quotidienne de centaines de voitures ne ferait qu'empirer les actuels bouchonnages aux heures de pointe. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un quartier résidentiel avec de petites unités d'habitation. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe quand une artère située au nord se bloque et que le flot de la circulation est redirigé sur l'étroit chemin Saint-Louis.

Pour conclure

Comment conclure ce dossier? D'abord, en affirmant un profond respect pour les développeurs et les promoteurs qui, avec les architectes et les urbanistes, avancent par en avant d'abord dans l'évolution et le développement de nos sociétés. Toutefois, l'un d'eux n'a-t-il pas fait preuve ici de grande imprudence en acquérant un domaine dans un arrondissement historique national et en croyant que le contournement discrétionnaire de la loi par une ministre de passage allait gommer la souveraineté du peuple dans la gestion et l'appropriation de son patrimoine et de la cité? Comment expliquer que la Ville de Québec si prompte à sauter sur la moindre croute et à vanter ses lumières n'ait pas donné l'heure juste à ce promoteur? Même silence de la part de la Commission de la Capitale nationale, du Service d'urbanisme, du ministère de la

Culture? Comment se tramait le développement dans les hautes sphères du pouvoir dans la capitale sous l'administration libérale? Comment inviter les citoyens à demander des classements tout en sachant qu'à n'importe quel moment et sans consulter, la ministre peut agir comme elle l'a fait dans ce dossier? Devrons-nous passer nos vies à réclamer ce que pourtant on croyait acquis? Au départ, un gouvernement responsable et visionnaire devrait prendre le dossier en main et le porter à terme. Il semble qu'il ne faille pas trop compter sur l'État québécois, ni sur la municipalité. L'amphithéâtre gruge tout!

Sillery est un milieu aisé. Pourquoi ne ferait-on pas comme en Angleterre en créant une fondation privée qui acquerrait ces terrains avec la participation des instances publiques et corporatives et en ferait un vaste parc accessible à tous? Dans les milieux anglo-saxons, même le mobilier des espaces verts, bancs, kiosques, sentiers, arbres et massifs, étangs, fontaines sont patronnés par des fonds particuliers bien identifiés dans les parcours de ces jardins publics par des plaquettes de bronze qui rappellent une donation active à perpétuité d'une somme d'argent mise en fidéicommiss. Il existe plusieurs modèles et procédures d'acquisition d'espaces à des fins publiques : qu'on pense au Domaine Joly de Lotbinière ou au domaine Dionne de Saint-Roch-des-Aulnaies..

Est-il permis de dire que même si nous considérons tous que les religieuses ont rendu d'immenses services à la communauté et au pays, elles devraient avoir à cœur, comme nous, la protection de ces domaines et ne pas prendre un avantage exagéré de leur plus value actuelle? Compte tenu qu'elles ont bénéficié de décennies d'exemptions de taxes, ne pourrait-on obtenir d'elles qu'elles offrent à l'État, à la MRC ou à la municipalité d'accueil, le premier droit d'achat?

Recommandations

Le GIRAM recommande donc l'acquisition par l'État québécois ou la Capitale nationale, ou une fondation privée ou mixte, des grands domaines de Sillery au respect des caractères paysagers et culturels existants.

Le GIRAM recommande la protection et la mise en valeur de ces espaces à des fins publiques.

Le GIRAM recommande la liaison de ces espaces de falaise aux Plaines d'Abraham et à la promenade Samuel-de-Champlain sur le littoral du Saint-Laurent.

Le GIRAM recommande également que ces espaces acquis deviennent une grande réserve verte et bleue pour l'avenir de notre capitale nationale, objet de grande fierté et outil de santé publique.

Le GIRAM recommande qu'on prenne ensuite tout le temps qu'il faut pour leur redonner le lustre de jardins à l'anglaise dans les décennies qui viennent.

Le GIRAM recommande enfin que l'on conserve les édifices institutionnels existants quitte à les recycler pour servir des fonctions publiques, musées, centres d'exposition, maisons de la culture, résidences pour nos aînés. . .

La conservation patrimoniale devrait être une grande préoccupation à Québec, une capitale inscrite sur la liste des Villes du patrimoine mondial.

Michel Lessard, historien

Vice-président aux affaires patrimoniales du GIRAM

Lévis, le 11 mars, 2013